

Lettres et Arts de Lyon avait mis en concours l'examen de la question suivante : « Exposer les avantages et les inconvénients des voûtes surbaissées, dans les différentes constructions, soit publiques, soit particulières, où l'on est dans l'usage de les employer ; conclure de cette exposition, s'il est des cas où elles doivent être préférées à des voûtes à plein-cintre, et quels sont ces cas : déterminer géométriquement quelle serait la courbure qui leur donnerait le moins d'élévation en leur conservant la solidité nécessaire. »

Le 4 décembre 1787, le prix fut partagé à mérite égal, entre MM. Rondelet et Griffet de la Beaume, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Montbrison.

Ce fut dans la même année qu'il imagina ce nouveau système de pompes, qui, par l'extrême simplicité de son mécanisme, autant que par l'abondance et la régularité de son produit, semblait être appelé à rendre les plus grands services. A la suite de plusieurs expériences, faites par ordre de M. le baron de Bréteuil, dans le courant de 1788, sur un modèle placé d'abord dans la tour septentrionale de l'église de Sainte-Geneviève, et depuis dans l'établissement hydraulique du pont Notre-Dame, il fut constaté par les commissaires nommés pour en rendre compte : « Que la pompe du sieur Rondelet, adaptée à l'une des roues du pont Notre-Dame, pourrait fournir douze mille muids d'eau en vingt-quatre heures, et qu'en appliquant les deux roues à ce service, on élèverait journellement vingt-quatre mille muids d'eau, à 81 pieds de hauteur, quantité bien supérieure à celle de la consommation utile des habitants de Paris. »

Ce projet était sur le point d'être mis à exécution, lorsque les premiers troubles de la Révolution vinrent renverser les autorités qui le secondaient de tout leur pouvoir.

Après le décret de l'Assemblée constituante, en date du 4 avril 1791, décret qui consacra l'église de Sainte-Geneviève à